



Association La Vigie

Samedi 4 Mai 2019

Salle du Voulien

La Trinité sur Mer

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

Bertrand RAVARY, Président de La Vigie, souhaite la bienvenue aux adhérents présents (environ 80 présents sur 220 adhérents) pour la 47^{ème} assemblée annuelle de l'Association et déclare la séance ouverte.

Il remercie les rédacteurs qui ont permis l'édition de la 44^{ème} revue de l'Association. Comme les années précédentes, les activités ont été nombreuses. Elles seront présentées plus en détail au cours de la séance et figurent dans la revue, des pages 57 à 59.

Les différents sujets suivis par l'association lui confèrent une large reconnaissance qui va bien au-delà de la commune, la Vigie ayant été sollicité pour participer à l'association Paysages de Mégalithes.

Le Président rappelle que si La Vigie n'est plus agréée « environnement » au niveau départemental en raison d'un changement de législation, elle est toutefois reconnue comme association locale d'usagers ce qui lui confère le droit de donner un avis sur certains dossiers comme par exemple le PLU. Ce qu'elle a d'ailleurs fait en 2018 malgré une remise tardive du document par la commune. Bien que l'avis ne soit souvent que consultatif, au niveau de la commune, il estime qu'un agrément devrait aboutir à une invitation par les élus pour échanger sur les sujets du périmètre d'agrément de l'association.

Juridiquement le non-agrément d'une association ne l'empêche pas d'exister mais lui interdit de porter un contentieux auprès du tribunal administratif, ce qui n'est pas trop grave puisque l'idéal est de ne jamais en arriver là, l'intérêt de tous étant une gestion harmonieuse et constructive des problématiques locales.

Citant Manose, emblématique Présidente de notre association, il rappelle que, dans son champ d'action, l'un des rôles d'une association consiste à mettre en évidence ce qui ne lui semble pas souhaitable. Il regrette que certains s'en offusque.

SERVITUDE DE PASSAGE PIETONS LITTORAL (SPPL) : OU EN SOMMES-NOUS ?

François Billet indique que la dernière réunion du Comité de Pilotage sur ce sujet s'est déroulée à Crach en fin d'année dernière (20/12/2018). Le tracé dit final a été présenté, mais il y a encore les études de limite de DPM et les enquêtes parcellaires à faire. Malheureusement le Conseil départemental a annulé ces études. Le projet est donc bloqué. Ceci étant, le dernier tracé de la SPPL passe sous le pont de Kérisper et devait passer sur le terre-plein d'un ostréiculteur. Ce dernier s'y oppose pour des raisons de sécurité : il s'agit d'un terre-plein ostréicole utilisé notamment pour le stockage des structures métalliques recevant les dispositifs de captage des huîtres. L'activité y est variable en fonction de la saison. L'administration propose de faire remonter le sentier sur la rue de Kerisper et l'allée des genêts.

Pour La Vigie faire remonter le sentier littoral sur la route juste après le pont de Kerisper n'est pas sérieux. Nous allons adresser un courrier rappelant cette position au Préfet et allons solliciter une rencontre à ce sujet avec la DDTM.

PROJETS COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

Jean Claude Faveris souligne qu'il n'y a pas d'évolutions notables par rapport à l'année dernière pour les différents projets de la Compagnie des Ports « Môle Tabarly », « Capitainerie », « Darse Nord », « Kermarquer » et « bâtiment Ifremer », ces sujets en étant toujours au stade de projets. Concernant le port, l'étude d'impact n'est pas terminée, les études de courantologie étant toujours en cours. Sur « Kermarquer » rien ne bouge. A noter toutefois sur le bâtiment IFREMER, une étude de potentialités d'usages sur les anciens locaux pour trouver des occupants et surtout un budget prévu en 2019 de 300 000 € pour le restructurer (payés par les usagers du port).

STRATEGIE DE FACADE MARITIME

Jacques Gérard précise qu'une consultation du public sur les stratégies de façades maritimes est actuellement en cours jusqu'au 4 juin 2019 (<https://www.merlittoral2030.gouv.fr/>).

La France s'est dotée en 2017 d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral qui donne un cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral et, plus généralement, pour tous les acteurs de l'économie maritime et des littoraux.

La stratégie de façade maritime permet également de répondre aux obligations de mise en œuvre de deux directives européennes :

- La directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (directive 2008/56 du 17 juin 2008) qui vise d'ici à 2020, l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des milieux marins.
- La directive cadre « planification des espaces maritimes » (directive 2014/89 du 23 juillet 2014) qui établit un cadre pour la planification maritime et demande aux États membres d'assurer une coordination des différentes activités en mer.

Des documents élaborés par l'Etat et les acteurs locaux définissent une stratégie durable de l'économie maritime et une planification des espaces maritimes afin d'améliorer la coexistence des activités tout en assurant leur compatibilité avec la protection du milieu marin. Ce sont les parties « diagnostic (situation de l'existant, enjeux et vision 2030) » et « définition des objectifs » qui sont soumis à enquête publique. Elles sont accompagnées d'une carte des vocations qui définit dans les espaces maritimes des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs qui leur sont assignés.

Nous sommes concernés par la zone « Manche Est-Nord Atlantique » et pour cette zone, priorité est donnée aux pêches et aquacultures durables en veillant à la cohabitation par ordre d'importance avec les énergies marines renouvelables, le nautisme et le tourisme durables en prenant en compte la préservation du massif dunaire, des habitats à fort enjeux écologiques et des oiseaux marins.

L'objectif de La Vigie, par cette présentation, est d'informer ses adhérents de l'existence de cette enquête publique. Sur le site de l'Association, outre la présentation faite en séance, seront mis à disposition divers documents relatifs à cette consultation (document synthétique, avis de l'autorité environnementale, avis du CESER ainsi que des éléments pour ceux qui souhaitent participer à cette consultation publique).

LES DECHETS SUR LE LITTORAL

Nathalie Laureau qui présente le sujet, souligne que la problématique des déchets sur le littoral de La Trinité sur Mer devient de plus en plus importante. La Vigie a décidé d'en faire un de ses axes de travail pour 2019.

Sa présentation s'appuie sur :

- Les conclusions du rapport « Déchets Côtier Atlantique 2016 » de « Expédition Med », une fondation de protection de l'environnement marin qui dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et la définition du bon état écologique a réalisé un état des lieux sur l'origine et les sources des déchets côtiers, et d'autre part,
- Les constatations faites sur le littoral de la Trinité et des communes voisines par l'association « Les Mains dans le Sable », une association qui propose des sorties « nettoyage » de plages régulières sur le littoral du Morbihan, gratuites et ouvertes à tous.

Le rapport de « Expédition Med » qui s'inscrit dans une démarche de collaboration citoyenne, provient d'une campagne de collecte participative réalisée en 2016 sur 16 plages de l'arc atlantique. Il rassemble les données de catégorisation de 144.997 déchets côtiers triés, catégorisés et quantifiés un par un, par une équipe de jeunes scientifiques, volontaires en Service Civique chez « Expédition MED ».

Leur constat est alarmant : 96% de la pollution est causée par les déchets plastiques et leur dégradation.

Dans le détail :

- **47,1% du nombre total de déchets collectés sont des fragments de plastique** d'origines diverses non identifiables, révélateurs de la problématique de la fragmentation.
- **30,4% sont des déchets identifiés en provenance des activités maritimes** avec 42.332 déchets identifiés, dont 27% correspondant à 37.676 déchets catégorisés en filets, morceaux de filets et cordages et 3% sont des déchets d'origine ostréicole.
- **11,1% sont des déchets identifiés d'usage divers quotidien** (jouets, briquets, bouchons, bidons, cartouches de chasse, etc.).
- **7,9% sont des déchets d'origine alimentaire**, dominés par les emballages de snacks et autres consommations rapides (confiseries, chocolateries...)

L'association « Les mains dans le sable » a effectué différentes sorties de nettoyage sur les plages de la Baie de Quiberon entre 2015 et 2018. Ils ont effectué deux types de mesures, nombre de déchets pour certaines

sorties et poids total des déchets pour d'autres. Les relevés d'octobre 2015 montrent qu'en termes de nombre de déchets collectés, 96% des déchets sont des déchets plastiques, 40 % étant des fragments non identifiables (car trop petits), 18 % provenant des activités maritimes. Les déchets conchyliques représentent à eux seuls 15 % du nombre total de déchets (contre 3% au niveau national) ce qui n'est pas surprenant, la baie de Quiberon étant la 1^{ère} zone de captage d'huitres plates en France (zone de production d'environ 2767 ha, 163 concessions, 64 entreprises).

Toutefois, les plages de Carnac et de La Trinité sont particulièrement impactées par ces déchets ostréicoles et l'évaluation du poids total des déchets ramassés lors des sorties en juin 2018 à Carnac et Kervillen a mis en évidence que respectivement 58% et 75% du poids total des déchets étaient des déchets ostréicoles.

Ces chiffres soulignent l'importance d'améliorer la gestion des déchets sur le littoral et leur collecte à la Trinité sur mer. Plusieurs pistes pourraient être mises en œuvre :

- Disposer plus de bacs à marée auprès des points stratégiques que sont les sentiers d'accès aux plages (Mairie ?).
- Installer des panneaux d'information sur les sentiers d'accès (mairie, Conseil Général du Morbihan ?).
- Augmenter la fréquence de collecte surtout l'hiver (mairie, AQTA ?) et sur les plages qui sont des zones potentielles d'accumulation de ces déchets (favorisées par l'hydrodynamisme et les événements climatiques, vent, courant, tempêtes...).
- Sensibiliser grâce à des opérations bénévoles de nettoyage en collaboration avec les associations existantes (« main dans le sable », « Expédition MED »...?) et en concertation avec les acteurs locaux (mairies, syndicats de professionnels, AQTA, LA Vigie, Association de la Pointe de Kerbihan...)

Il convient de souligner que le Comité Régional de la conchyliculture (CRC) est bien conscient du problème et organise lui aussi des nettoyages de plages. Il nous donne rendez-vous le 8 juin à 13h30 sur le parking de Kervillen. Venez nombreux !!

Monsieur Le Maire précise qu'il est pleinement conscient de cette problématique et qu'il est prêt à travailler en concertation avec tous les acteurs pour que les choses s'améliorent.

Pour plus de précisions sur ce sujet, la présentation faite en assemblée générale est consultable sur le site internet de l'association.

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Jacques Gérard rappelle que lors de l'Assemblée générale de l'année dernière, avait été annoncée l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification N° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU). Après 2 ans et demi de mise en œuvre, l'objectif était notamment d'améliorer certains projets d'Orientations d'Aménagement Programmée, de lever les servitudes d'attente sur les zones du Voulien et de la Vigie, de clarifier certaines règles et de corriger des erreurs matérielles.

L'enquête publique s'est déroulée du 14 mai 2018 au 15 juin 2018. La Vigie étant une association locale d'usager, son avis sur la modification a été sollicité en tant que Personne Publique Associée (PPA). Ses propositions et observations ont été faites dans une démarche constructive, avec l'objectif de défendre et d'améliorer le cadre de vie des Trinitains, de conserver son authenticité tout en permettant le développement de la commune. Un regret toutefois, est l'absence d'une réunion de présentation des modifications à destination du public et des associations qui aurait probablement permis d'obtenir des explications et des réponses à certaines de nos interrogations.

La commissaire-enquêtrice a donné un avis favorable à la modification N°1 du PLU avec deux réserves :

- ne pas modifier l'OAP du Port ni le règlement de la zone UP aux motifs que, d'une part, les modifications envisagées dans les zones portuaires ne permettraient pas en l'état de se prononcer sur un projet de requalification du port bien présenté, et d'autre part, que le projet porté à Enquête Publique sur toute la zone portuaire, ne semblait pas bien abouti pour gérer au mieux les enjeux de cette zone portuaire en lien avec tous ses usages et les activités touristiques et/ou marines,
- ne pas modifier les articles sur l'aspect des constructions destinées au service public et d'intérêt collectif.

Il convient de souligner que ces deux réserves allaient dans le sens souhaité par La Vigie.

La modification n°1 du PLU a été approuvée lors du Conseil Municipal du 9 novembre 2018 après levées des réserves et en mettant en œuvre une grande partie des recommandations du Commissaire enquêteur. Ces deux réserves vont dans le sens que souhaitait La Vigie et globalement nous avons été entendu sur de nombreux points notamment sur les hauteurs des futures constructions sur le terrain sis entre la rue du Voulien et la rue des Frères Kermorvant.

Pour plus de précisions sur ce sujet, la présentation faite en assemblée générale est consultable sur le site internet de l'association.

RESEAU INITIATIVES DES ECO-EXPLORATEURS DE LA MER (RIEM)

Isabelle Gonzales rappelle que des adhérents de La Vigie et de l'Association pour la Sauvegarde de la Pointe de Kerbihan (ASPK) participent à un Observatoire citoyen du Littoral Morbihannais (OCLM). Cet observatoire est unique en France car il est de type participatif et est dédié au suivi de l'évolution du littoral. Il s'appuie sur la collaboration entre le Laboratoire de Géosciences Océan (LGO) de l'Université de Bretagne Sud, le Conseil Départemental et l'association RIEM. Ainsi, sous le pilotage de l'OCLM et du RIEM, les adhérents participent au suivi du trait de côte sur la plage de Kervillen et du Poulbert. Le RIEM a instauré des protocoles de suivi sur quatre aménagements : un casier tri-fils, un casier avec des ganivelles, deux stabi-plages et un casier tri-fils avec enrochements, afin de créer une base de données pérenne, qui permet d'évaluer les impacts des événements tempétueux, les problèmes d'érosion et de pouvoir améliorer la gestion du littoral. Les résultats des suivis, concernant l'année 2018 sont consultables sur les sites internet de : La Vigie et aspkerbihan.fr.

Un second objectif concerne le suivi régulier de la flore sur un casier de ganivelles, cet aménagement à la particularité de limiter le piétinement afin de protéger la flore et de piéger le sable. La végétation dunaire, joue un rôle primordial dans la formation et la stabilité des dunes.

LA POINTE DE KERBIHAN

A noter également, à l'initiative de l'Association pour la Sauvegarde de la Pointe de Kerbihan, la mise en place sur la Pointe de Kerbihan d'un éco-pâturage avec l'arrivée récente d'une vingtaine de moutons, l'amélioration du fonctionnement de la mare, la sécurisation et la création d'un gîte à chauves-souris dans le blockhaus côté ouest et la protection du Lis maritime (*Pancratium maritimum*).

Toutes ces actions seront développées lors de l'AG du mois d'août de l'ASPK.

CONVENTION MARAIS DE KERDUAL

Bertrand Ravary rappelle que ce dossier a été initié par notre ancien Président Georges Trunet en 2014. Force est de constater qu'aujourd'hui ce dossier est au point mort. Il rappelle que le marais de Kerdual a été acheté en 2014 par le Conservatoire du Littoral. Un plan de gestion auquel la commune a été associée dès 2015. Pour gérer l'ensemble, le Conservatoire du littoral a proposé une convention de gestion qui a été soumise à la mairie.

Plusieurs courriers ont été envoyés à la Mairie

pour savoir où en était la signature de cette convention, le dernier ayant été envoyé juste avant cette assemblée générale. Nous n'avons reçu aucune réponse.

INTERVENTION DE M. LE MAIRE

A ce stade de la séance M. Le Maire de La Trinité souhaite intervenir.

Tout d'abord, il juge que certaines présentations sont incomplètes ou orientées par manque de connaissance des dossiers. Ainsi, sur Kerdual, une étude hydraulique doit être conduite à la demande du Conservatoire du Littoral et des riverains s'opposent à ce projet. La mairie n'est donc pas responsable du blocage de ce dossier. De même, s'agissant du projet de la Compagnie des Ports sur Kermarquer, ce dossier ne progresse pas en raison des exigences de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

De manière générale, il regrette les interventions négatives de La Vigie sur les actions de l'équipe municipale, certains propos tenus par l'association lui semblant même tendancieux (*agressifs ?*). Il fait lecture d'un mail entre membres de l'association envisageant de le « convoquer » devant le CA, ce qu'il ne peut admettre. (*Recherche faite post assemblée, ce mail ne mettait pas en cause M. Le Maire*).

Pour Monsieur le Maire, si la Vigie peut s'exprimer, elle doit arrêter ses critiques. C'est à cette condition que pourront alors être conduits des travaux dans un esprit de concertation.

Avant de poursuivre et de présenter les autres activités de La Vigie, Bertrand Ravary souligne que La Vigie a toujours eu une parole libre et dira toujours ce qu'elle a à dire.

BILAN DES ACTIVITES 2018 ET PROGRAMME 2019

Alain Thomas souligne qu'en 2018, les randonnées et les sorties vélo ont une nouvelle fois rencontrées un franc succès (entre 25 et 40 participants pour chaque sortie pédestre et près de 180 cyclistes au total). Le Ciné-club, quant à lui, a connu une bonne fréquentation avec une cinquantaine de participants par séance.

Pour 2019, il indique que les randonnées pédestres sont toujours prévues le dimanche matin d'octobre à juin et le jeudi matin en juillet et août. Comme chaque année durant l'été, La Vigie proposera des balades à vélo. Cet été, le cinéclub du mardi aura pour thème le cinéma italien.

Pour les Fêtes du 15 août, rendez-vous pour la dégustation d'huîtres à la capitainerie de 11h à 13h30. Grand merci à J. Errard, notre « organisateur » à qui il faudra trouver un remplaçant puisqu'il a décidé de

« passer la main ».

Le Pot Annuel, pour lequel chacun apporte des plats salés ou sucrés à partager entre tous, aura lieu le 22 août 2019, près du stade et des tennis comme l'année dernière.

Deux conférences sont programmées salle du Voulien :

- Comment évalue-t-on la « santé » des eaux côtières ? par Nathalie Laureau : le 20/07/2019 à 20 h
- Qu'est-ce que le Mégalithisme, vaste sujet... par Alain Thomas le 23/08/2019 à 20h

BILAN FINANCIER

Philippe Perrin Houdon qui présente les finances de notre association indique que La Vigie a enregistré 220 adhésions. Le résultat de l'exercice est positif (1093,52 €) et ce après le don de 1 100€ fait à la SNSM comme décidé lors de l'assemblée générale 2018.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bertrand Ravary indique que tous les membres sortants du Conseil ont fait part de leur envie de se représenter. Une candidature nouvelle, celle de Armelle Golivet, qui depuis deux ans, est en charge de la revue.

Le bilan d'activités, le rapport financier et le renouvellement du Conseil d'Administration étant approuvés, Bertrand Ravary déclare la séance levée à 22h30.

Post assemblée générale le Conseil s'est réuni le vendredi 24 mai 2019

Il a réélu à l'unanimité Bertrand Ravary comme Président de La Vigie

Nathalie LAUREAU est notre nouvelle Vice-Présidente.

Le bureau est désormais composé comme suit :

*Président : Bertrand RAVARY
Vice-Présidente : Nathalie LAUREAU
Trésorier : Philippe PERRIN HOUDON
Trésorier Adjoint : François BILLET
Secrétaire : Jacques GERARD
Secrétaire Adjoint : Jacques SEGUIN*

Par ailleurs, pour une meilleure efficacité, des responsables par secteurs d'activités ont été nommés :

Environnement : Isabelle Gonzales, les dossiers Kerdual et SPPL étant suivis par François Billet et les déchets sur le littoral par Nathalie Laureau,

Urbanisme : Jacques Gérard avec l'aide de François Billet sur les dossiers Stationnement/Déplacement,

Communication (revue + site internet) : Armelle Golivet.

Randonnées et sorties vélo + activités d'été (ciné-club, Huîtres du 15 août) Jacques Seguin et Alain Thomas)